

**SUBVENTION POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT SUR PARTIES PRIVATIVES (TRAVAUX EN MAISON
INDIVIDUELLE OU EN PARTIES PRIVATIVES D'UN LOGEMENT EN COPROPRIETE)
« PROPRIETAIRE OCCUPANT »**

DEMANDE DE SUBVENTION ET ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Identité du demandeur de la subvention

NOM Prénom

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél : Courriel :

RFR 2024 :

Statut Anah :

Dates clés :

1^{er} contact avec le MAR' :

Visite du MAR' :

Dépôt du dossier Anah :

Précisions sur le logement

Adresse du logement que vous voulez améliorer (si elle est différente de l'adresse ci-dessus) :
.....

Maison individuelle

Logement en copropriété

Référence cadastrale :

Parcelle :

Nombre de pièces du logement concerné :

Surface : m²

Le logement fait-il l'objet d'une procédure d'insalubrité, d'un arrêté de péril, d'un arrêté de mise en sécurité des équipements collectifs ou d'une injonction d'enlèvement des peintures au plomb ?

Oui Non

Nature des travaux concernés :

.....
.....
.....
.....
.....

Engagements du propriétaire occupant

▪ **certifie sur l'honneur que :**

- Les renseignements portés sur la présente demande de subvention et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts
- Les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date du dépôt du dossier.

▪ **m'engage à :**

- Ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification d'attribution de la subvention par SQY et l'accord des autres organismes financeurs le cas échéant, sauf autorisation expresse de la Direction de l'Habitat et de la Rénovation urbaine
- Occuper son logement pendant au moins 3 ans à titre de résidence principale
- Restituer les sommes versées, en cas de rupture des engagements souscrits, selon le barème suivant : 1/3ème du montant de la subvention, par année d'observation des engagements
- Déposer ou faire déposer par une personne mandatée toutes les autorisations ou déclarations légales exigées pour la réalisation des travaux concernés (déclaration de travaux, permis de construire, autorisation d'échafaudage...)
- Fournir à l'appui de cette demande de subvention, les devis des entreprises et à l'issue des travaux, tous les justificatifs nécessaires à la demande de paiement
- Les travaux devront être achevés dans un délai de 3 ans à compter de la date de la notification

De plus, autorisez-vous SQY à communiquer sur les projets aidés et, dans un délai maximum de deux ans à compter du versement de la subvention, à prendre des

photographies des travaux réalisés et à les utiliser dans le cadre de la promotion de l'opération d'amélioration de l'habitat ?

autorise

n'autorise pas

Fait à, le

Signature du demandeur de la subvention précédée de la mention « Lu et approuvé »